
Inventaire des objets de l'église de Saint-Cloud offerts à la patrie,
lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Inventaire des objets de l'église de Saint-Cloud offerts à la patrie, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 196;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40412_t1_0196_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40412_t1_0196_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

dans le creuset et servir à exterminer ses parents qui nous font la guerre (*sic*).

« Nous venons enfin vous faire part que nous désirons changer le nom de notre commune en celui de *Pont-de-la-Montagne*. Nous vous demandons votre approbation.

« *Vive la République! vive la Montagne!*

« Arrêté le tridi, troisième décade de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« GOBERT, pour l'absence du maire; RENARD, secrétaire-greffier. »

A.

Inventaire des objets de l'église de Saint-Cloud (1).

Le duodi de la troisième (décade) de brumaire, l'an second de la République, une et indivisible, en exécution de l'arrêté pris par le conseil général de la commune de Saint-Cloud, les membres du comité révolutionnaire et de surveillance y réunis, en date de ce jour, nous, officiers municipaux, membres du conseil général de la commune et membres du comité, sommes transportés dans l'église de ce lieu à l'effet de procéder à l'état et inventaire de l'argenterie étant dans ladite église, ainsi que des galons soit en or, soit en argent qui pourraient se trouver à des ornements, le tout servant au culte.

Où, étant, il s'est trouvé ce qui suit :

1. Un soleil d'argent vermeil;
2. Trois calices d'argent et trois patènes;
3. Un ciboire d'argent;
4. Une croix d'argent avec sa garniture en bâton;
5. Un vase à huile;
6. Deux plats à quête;
7. Deux petites couronnes;
8. Une coquille;
9. Deux burettes;
10. Un plat;
11. Une croix sur son pied;
12. Deux chandeliers;
13. Un Jean-Baptiste d'argent vermeil sur son piédestal en cuivre;
14. Un grand ciboire;
15. Un reliquaire en argent, doigt de saint Cloud;
16. Une petite boîte à huile.

Suit le cuivre :

1. L'aigle en lutrin;
2. Un reliquaire;
3. Une croix de cuivre garnie de cailloux;
4. Une Vierge;
5. Un encensoir;
6. Deux navettes;
7. Deux instruments de paix;
8. Une lampe;
9. Chandeliers et une croix;
10. Dix autres chandeliers et une croix;
11. Une croix processionnelle argentée;
12. Une lampe;
13. Une petite croix;
14. Une petite boîte;
15. Une boîte à pains;
16. Un grand chandelier pascal;
17. Une châsse de saint Cloud;
18. Six chandeliers et une croix dorée;
19. Deux lampes dont une suspendue;

20. Une petite croix;
21. Deux bénitiers et leurs goupillons;
22. Quatre petits chandeliers;
23. Deux autres petits chandeliers.

Ensuite il a été procédé à la description des ornements or et argent galonnés :

1. Une chape en velours cramoisi galonné en or;
2. Deux tuniques, une étole et deux manipules, également ornés;
3. Une chasuble et son ornement galonné;
4. Une chasuble et son ornement;
5. Une chasuble complète et son ornement galonné, fond rouge, le tout en rouge.
6. Une chasuble fond or et argent, fond violet;
7. Un ornement composé de deux tuniques et trois chapes;
8. Une chasuble complète, fond blanc;
9. Une chasuble complète, fond or et argent et rouge;
10. Un dais fond or et argent et quatre pentes;
11. Un guidon, dit de Saint-Vincent;
12. Une bannière, dite de la Vierge;
13. Un guidon de Saint-Cloud;
14. Un guidon de Saint-Roch et son chien;
15. Un guidon, dit du Saint-Sacrement;
16. Le galon or et argent d'un voile violet;
17. Les fleurs de lys de la châsse de Saint-Cloud.

Objets provenant de la ci-devant confrérie, dite du Saint-Sacrement :

1. Une grande croix;
2. Deux chandeliers;
3. Une autre petite croix;
4. Quatre petits chandeliers;
5. Deux autres chandeliers un peu plus gros;
6. Un plat en argent;
7. Une plaque de Saint-Sacrement;
8. Un plat de cuivre argenté;
9. Le galon provenant du guidon de Saint-Cloud.

A l'égard des fonds monnayés qui peuvent être entre les mains des ci-devant administrateurs et administratrices des ci-devant confréries, les commissaires ont arrêté que demain ils seront représentés pour en disposer au profit de la République, et qu'à l'égard des autres ornements, il sera pris des mesures ultérieures. Le tout fait en présence du citoyen Leguay, administrateur et des deux commissaires de la Société populaire.

Dont et de quoi a été dressé procès-verbal qui a été signé.

Ainsi signé : D'ORANGE, DENIS, F. QUITELLE, LECOQ, T. DUPUIS, CONTA, BROCHARD, président; BARON, F. BANQUE, J.-G. LEGUAY, G.-A. LEGUAY, MONVOISIN, LE ROUX, procureur, et RENARD, greffier.

GOBERT, pour l'absence du maire; LE ROUX, procureur; RENARD, secrétaire-greffier.

Il y a en argent, quatre-vingt-six marcs quatre onces, ci. 86 m. 4 o.
En cuivre, mille quarante cinq livres 1,045 l.

LE ROUX, procureur; GOBERT, RENARD, greffier.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.